

# Budget

## EXPRESS

27 janvier 2009

### DISCOURS SUR LE BUDGET FÉDÉRAL

- **Mesures fiscales**

Légères baisses d'impôts  
et crédit à la rénovation

- **Analyse budgétaire**

Ambitieux, sans être  
périlleux!

*Un plan de stimulation  
économique suffisant  
pour atténuer la crise  
économique et financière*



**Desjardins**

Vice-présidence Fiscalité  
Vice-présidence Études économiques

[www.desjardins.com/economie](http://www.desjardins.com/economie)

*Le ministre des Finances du Canada, monsieur Jim Flaherty, a déposé cet après-midi le budget 2009 du gouvernement fédéral. Ce budget, bien qu'important, comporte peu de mesures fiscales. On note une faible baisse de l'impôt des particuliers et de l'impôt des sociétés. De plus, pour les particuliers, on instaure un crédit d'impôt à la rénovation et un crédit d'impôt pour l'achat d'une première habitation. Finalement, compte tenu du contexte politique fédéral, on devra surveiller l'actualité pour voir le suivi qui sera apporté à ces mesures.*

## MESURES AFFECTANT DESJARDINS

### **Plafond de retrait du Régime d'accession à la propriété (RAP)**

Le budget propose de porter de 20 000 \$ à 25 000 \$ le plafond de retrait dans le cadre du RAP à l'égard de tout retrait effectué après le 27 janvier 2009.

### **Perte de valeur dans un REER ou FERR après le décès**

La juste valeur marchande des placements détenus dans un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) au décès est généralement incluse dans le revenu du rentier dans l'année de son décès. L'augmentation ultérieure de la valeur des placements détenus dans le REER est généralement incluse dans le revenu des bénéficiaires du REER. Des règles semblables s'appliquent aux fonds enregistrés de revenu de retraite (FERR).

Toutefois, la législation fiscale actuelle ne reconnaît pas la perte de valeur des placements qui survient après le décès du rentier. Le budget propose de permettre, lors de la distribution finale des biens détenus dans un REER ou un FERR d'un rentier décédé, le report rétrospectif des pertes de valeur des placements qui surviennent après le décès. Le montant pouvant être reporté rétrospectivement à l'année du décès correspond en général à la différence entre le montant provenant des REER ou des FERR qui est inclus dans le revenu du rentier par suite de son décès et la somme de tous les montants versés à partir des REER ou des FERR après le décès du rentier.

Cette mesure s'appliquera aux REER et aux FERR de rentiers décédés lorsque la distribution finale des

placements détenus dans des REER ou des FERR survient après 2008.

### **Plafond des affaires pour petites entreprises**

À l'heure actuelle, de façon générale, les entreprises admissibles ont droit à une déduction pour petites entreprises (DPE) de 400 000 \$. Cette déduction permet de ramener à 11 % le taux d'impôt fédéral sur leur revenu d'entreprise jusqu'à concurrence de ce montant. Ce plafond de 400 000 \$ est toutefois réduit progressivement pour les sociétés dont le capital imposable excède 10 M\$; il est nul lorsque ce capital atteint 15 M\$.

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2009, cette déduction est haussée à 500 000 \$. La majoration du plafond sera accordée au prorata du nombre de jours de l'exercice postérieurs à 2008.

### **Déduction pour amortissement (DPA) accéléré pour les ordinateurs**

Actuellement, les ordinateurs et les logiciels de système acquis par une entreprise sont amortissables au taux de 55 %, selon la méthode de l'amortissement dégressif, sujet à la règle du demi-taux dans l'année d'acquisition.

Le budget propose un taux temporaire de DPA de 100 % dans le cas des ordinateurs et logiciels admissibles acquis après le 27 janvier 2009 et avant février 2011. De plus, ce taux de 100 % ne sera pas sujet à la règle du demi-taux. Ainsi, une entreprise pourra déduire la totalité du coût d'un ordinateur admissible, y compris les logiciels de système, dans l'année d'acquisition.

## MESURES AFFECTANT LES PARTICULIERS

### Réduction de l'impôt des particuliers

Le gouvernement propose une réduction de l'impôt des particuliers par de nouvelles mesures applicables à compter de 2009 :

- hausse du montant personnel de base, pour conjoint et pour personne à charge admissible de 10 100 \$ à 10 320 \$;
- hausse du seuil maximal de la première tranche d'impôt sur laquelle s'applique le taux de 15,0 % (12,5 % après abattement pour les résidents du Québec) de 38 832 \$ à 40 726 \$;
- hausse du seuil maximal de la deuxième tranche d'impôt sur laquelle s'applique le taux de 22,0 % (18,4 % après abattement pour les résidents du Québec) de 77 664 \$ à 81 452 \$.

Ces baisses se traduisent de la façon suivante pour un résident du Québec :

Revenu (\$)	Économie (\$)
20 000	28
50 000	138
90 000	265

### Mise en place d'un crédit d'impôt pour l'achat d'une première habitation

Le budget propose la création d'un crédit d'impôt non remboursable pour l'acquisition d'une première habitation admissible après le 27 janvier 2009. Pour 2009, le crédit maximal s'élève à 625 \$ pour un résident du Québec et à 750 \$ pour un résident d'une autre province.

Un particulier sera considéré avoir acheté une première habitation si ni lui ni son conjoint n'était propriétaire-occupant d'une autre habitation au cours de l'année civile de l'achat et des quatre années civiles précédentes. L'expression « habitation admissible » s'entend d'une habitation admissible aux fins du RAP (située au Canada, de type unifamiliale, semi-détachée, en rangée, duplex, triplex, en copropriété, mobile, appartement ou part de coopérative d'habitation) que le particulier ou son conjoint prévoit occuper comme lieu principal de résidence au plus tard un an après son acquisition.

À l'instar du RAP, une personne handicapée ou une personne qui lui est liée peut bénéficier du crédit sans avoir à respecter la règle des 5 ans si elle est admissible au crédit d'impôt pour personne handicapée et si elle acquiert une habitation dont l'accès sera mieux adapté à ses besoins.

Le crédit pourra être demandé par le particulier qui acquiert l'habitation admissible ou par son conjoint. Si plus d'un particulier a droit au crédit, le montant devra être réparti entre eux.

### Crédit d'impôt pour la rénovation domiciliaire

Pour inciter les Canadiens à investir dans l'amélioration de leur propriété, et ainsi participer à la croissance économique, le budget propose à titre de mesure temporaire, un crédit d'impôt non remboursable de 15 % (12,5 %, après abattement, pour les résidents du Québec) des dépenses admissibles de rénovation effectuées sur une résidence principale.

Une résidence principale sera reconnue à ce titre, si le particulier en est propriétaire et qu'elle est habituellement occupée par lui ou un membre de sa famille. Seront des dépenses admissibles d'un condominium ou d'une coopérative, les frais engagés pour rénover la partie privative, de même que la portion des dépenses qui revient au particulier, pour la partie commune.

Un particulier dont la résidence principale occupe une partie d'un immeuble qui génère des revenus de location ou d'entreprise, pourra demander les dépenses admissibles en proportion de la partie de l'immeuble qu'il occupe à des fins personnelles.

Les dépenses admissibles devront être encourues pour rénover ou modifier l'immeuble (incluant le fond de terre) de façon durable. Les travaux ne devront pas être réalisés par une personne ayant un lien de dépendance avec le particulier à moins que celle-ci ne soit inscrite aux fins des taxes à la consommation.

L'exécution des travaux devra se faire après le 27 janvier 2009 et avant le 1<sup>er</sup> février 2010 et le crédit ne pourra être réclamé que dans la déclaration de revenus de l'année 2009. Le crédit se calculera sur l'excédent des dépenses admissibles sur 1 000 \$, sans dépasser 9 000 \$. Ainsi, le crédit maximal accordé sera de 1 350 \$ (9 000 \$ X 15 %). Au Québec, le crédit, après abattement, sera limité à 1 125 \$ (9 000 \$ X 12,5 %).

Le particulier n'aura pas à réduire les dépenses admissibles aux fins d'une subvention ou d'un autre crédit qu'il pourrait recevoir.

La propriété de la résidence sera déterminée sur une base familiale. Par conséquent, le crédit accordé devra respecter la limite des dépenses de 10 000 \$ par famille et non par individu. Par contre, une fraction non utilisée du crédit par un membre de la famille pourra être réclamée par un autre, tout en respectant le maximum admissible par ailleurs.

Cette mesure diffère passablement de celle annoncée par le gouvernement du Québec le 14 janvier dernier.

### **Hausse du montant admissible pour le crédit en raison d'âge**

En 2009, le montant sur lequel se fonde le crédit en raison de l'âge sera majoré de 1 000 \$ pour atteindre 6 408 \$ et il sera indexé par la suite. Cette majoration viendra en aide aux aînés à revenu faible ou moyen en leur fournissant une réduction supplémentaire d'impôt fédéral d'au plus 150 \$ (125 \$ pour les résidents du Québec).

En raison de cette amélioration, le niveau de revenu auquel le crédit en raison de l'âge est entièrement éliminé augmentera de 68 365 \$ à 75 032 \$.

### **Plafond de retrait du Régime d'accèsion à la propriété (RAP)**

Comme mentionné dans la section des mesures affectant Desjardins, le budget propose de porter de 20 000 \$ à 25 000 \$ le plafond de retrait dans le cadre du RAP à l'égard de tout retrait effectué après le 27 janvier 2009.

### **Perte de valeur dans un REER ou un FERR après le décès**

Comme mentionné dans la section des mesures affectant Desjardins, la perte de valeur d'un REER ou d'un FERR suite au décès pourra maintenant réduire le revenu de la personne décédée.

### **Hausse de la prestation fiscale pour enfants**

La prestation de base de la Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE) et le supplément de la Prestation nationale pour enfants (PNE) sont tous deux fondés sur le revenu. Pour le versement des prestations 2009-2010, le niveau de revenu à partir duquel la PFCE diminue graduellement passera de 38 832 \$ à 40 726 \$. Le niveau de revenu à partir duquel la PNE diminue graduellement sera également augmenté de 1 894 \$.

## **MESURES AFFECTANT LES SOCIÉTÉS**

### **Plafond des affaires pour petites entreprises**

La mesure affectant Desjardins s'applique également aux autres sociétés. Ainsi, on peut penser que des sociétés pourront bénéficier d'une baisse d'impôt à compter de 2009 en raison de la hausse de ce plafond, encore faut-il qu'elles aient réalisé des profits.

Cette mesure permettra également à plus de sociétés d'acquitter leur solde d'impôt trois mois après leur fin d'année, plutôt que deux mois, puisque cette possibilité est basée sur le fait que la société a bénéficié de la DPE sur l'ensemble de son revenu pour son exercice précédent.

Finalement, cette hausse aura également un impact sur les sociétés qui réclament des crédits d'impôt à l'investissement puisque le plafond de dépenses de recherche et développement expérimental de 3 M\$, sur lequel le crédit peut s'appliquer, est réduit lorsque le revenu imposable de l'exercice précédent se situe entre 400 000 \$ et 700 000 \$.

Compte tenu de la majoration du plafond des affaires de 100 000 \$ à compter de 2009, ces données sont majorées à 500 000 \$ et 800 000 \$.

### **Déduction pour amortissement accéléré**

En plus de la mesure affectant Desjardins mentionnée précédemment, à l'égard des ordinateurs, certains secteurs de l'économie pourront bénéficier d'une mesure additionnelle.

En fait, les entreprises de fabrication et de transformation bénéficient actuellement d'une déduction temporaire pour amortissement (DPA) accéléré au taux de 50 % calculée selon la méthode linéaire pour les biens acquis avant 2010 et d'un taux de 50 % calculé selon la méthode d'amortissement dégressif dans le cas des biens admissibles acquis en 2010 et en 2011.

Le présent budget étend la règle actuellement en vigueur aux biens acquis en 2010 et en 2011. Par contre, un taux de 25 % (règle du demi-taux) s'appliquera dans l'année d'acquisition.

### **Transmission électronique obligatoire des déclarations**

À l'heure actuelle, les sociétés peuvent transmettre leurs déclarations de renseignements à l'ARC par voie électronique si elles répondent à certains critères acceptables à l'ARC.

Le budget prévoit que les sociétés dont le revenu annuel brut dépasse 1 M\$ pour une année d'imposition seront généralement tenues de transmettre leurs déclarations de revenus pour l'année par voie électronique, sous peine de pénalités. L'ARC peut prévoir des exceptions notamment pour les sociétés non résidentes, les sociétés d'assurances et les sociétés produisant leurs déclarations dans une monnaie fonctionnelle. Cette mesure s'appliquera à l'égard des déclarations de revenus des sociétés pour les années d'imposition qui se terminent après 2009.

Par ailleurs, le nombre d'un type donné de déclarations de renseignements qu'un contribuable peut produire en matière d'impôt sur le revenu avant d'être tenu de produire ces déclarations par voie électronique, en vertu d'une disposition fiscale existante, sera ramené de 500 à 50. En pratique, cette mesure s'appliquera le plus souvent à l'égard des déclarations de renseignements T4 pour le revenu d'emploi. Cette mesure s'appliquera aux déclarations à produire après 2009.

## CANADA : BUDGET FÉDÉRAL

**Ambitieux, sans être périlleux!**

*Un plan de stimulation économique suffisant pour atténuer la crise économique et financière*

Le défi lancé au gouvernement fédéral était de taille : éviter que l'économie canadienne s'enlise davantage, sans retomber dans le cercle vicieux des déficits chroniques. L'ampleur des mesures de stimulation économique présentées aujourd'hui répond aux attentes. Il faudra toutefois cinq ans avant que le gouvernement retrouve l'équilibre budgétaire. C'est un peu long, mais c'est le prix à payer pour baisser les impôts. L'important est que les chiffres dévoilés aujourd'hui sont empreints de prudence, ce qui est rassurant quant à l'atteinte de l'objectif de rétablir l'équilibre financier à moyen terme. Les consultations prébudgétaires du gouvernement ont porté fruit, et les considérations politiques partisans semblent avoir été mises de côté par le gouvernement pour répondre aux exigences de la situation économique au Canada et aux besoins de ses citoyens.

**Tableau 1**  
**État sommaire des opérations**

En G\$	Réel		Projection				
	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014
<b>Revenus budgétaires</b>	<b>242,4</b>	<b>236,4</b>	<b>224,9</b>	<b>239,9</b>	<b>259,4</b>	<b>276,4</b>	<b>294,3</b>
- Variation (%)	2,7	-2,5	-4,9	6,7	8,1	6,6	6,5
<b>Dépenses de programmes</b>	<b>199,5</b>	<b>206,8</b>	<b>229,1</b>	<b>236,5</b>	<b>235,1</b>	<b>244,5</b>	<b>254,1</b>
- Variation (%)	6,0	3,7	10,8	3,2	-0,6	4,0	3,9
<b>Frais de la dette</b>	<b>33,3</b>	<b>30,7</b>	<b>29,5</b>	<b>33,3</b>	<b>37,2</b>	<b>39,2</b>	<b>39,6</b>
- Variation (%)	-1,8	-7,9	-3,9	12,9	11,7	5,4	1,0
<b>Solde budgétaire</b>	<b>9,6</b>	<b>-1,1</b>	<b>-33,7</b>	<b>-29,8</b>	<b>-13,0</b>	<b>-7,3</b>	<b>0,7</b>
<b>Dettes fédérales<sup>1</sup></b>	<b>457,6</b>	<b>458,7</b>	<b>492,4</b>	<b>522,2</b>	<b>535,2</b>	<b>542,4</b>	<b>541,8</b>
- Variation prévue de la dette	-9,6	1,1	33,7	29,8	13,0	7,2	-0,6
<b>% du PIB</b>							
Revenus budgétaires	15,8	14,7	14,4	14,7	15,0	15,0	15,2
Dépenses de programmes	13,0	12,9	14,7	14,5	13,6	13,3	13,1
Frais de la dette publique	2,2	1,9	1,9	2,0	2,1	2,1	2,0
Dettes fédérales	29,8	28,6	31,6	32,1	30,9	29,5	28,0

<sup>1</sup> Dette représentant les déficits cumulés.

Source : Ministère des Finances du Canada

**François Dupuis**  
Vice-président et économiste en chef

**Yves St-Maurice**  
Directeur et économiste en chef adjoint

**Benoit P. Durocher**  
Économiste senior

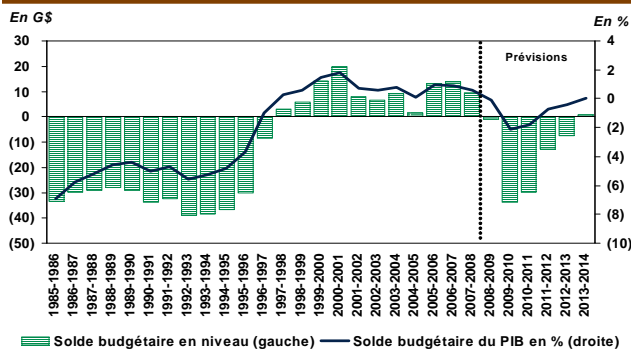
514-281-2336 ou 1 866 866-7000, poste 2336  
Courriel : [desjardins.economie@desjardins.com](mailto:desjardins.economie@desjardins.com)

## DEUX ANNÉES DIFFICILES EN PERSPECTIVE

La récession actuelle coûte cher au gouvernement en termes de revenus budgétaires. On se doutait déjà que le déficit atteindrait 34 G\$ en 2009-2010 et 30 G\$ en 2010-2011. Toutefois, même l'année en cours qui se terminera le 31 mars prochain se soldera par un déficit de 1,1 G\$. Le retour à l'équilibre n'est anticipé qu'à compter de l'année financière 2013-2014, alors que le gouvernement devrait afficher un surplus de 0,7 G\$.

De façon générale, peu de gens s'alarmaient du retour des déficits budgétaires. Cependant, la question épineuse était de savoir comment le gouvernement allait s'assurer d'un retour à l'équilibre. La question est d'autant plus pertinente que des baisses d'impôts permanentes sont proposées dans ce budget. Pour ce faire, le plan est plutôt imprécis, mais s'appuie sur certaines hypothèses plausibles de reprise économique en 2010 et sur des mesures de prudence relativement importantes. Le plan de redressement de moyen terme se base sur une remontée rapide des rentrées fiscales de l'impôt sur le revenu des particuliers et des entreprises, de la taxe sur les produits et services (TPS) et même d'une hausse des taux de cotisation à l'assurance-emploi à partir de 2011.

Graphique 1 – Retour temporaire aux déficits budgétaires



Source : Ministère des Finances du Canada

Le niveau du déficit est assez impressionnant pour les deux prochaines années, mais le plan de stimulation n'en est pas la seule cause. Uniquement en raison de la révision des prévisions économiques, les revenus budgétaires ont été abaissés de 11,3 G\$ pour l'exercice 2009-2010 et de 9,9 G\$ pour l'exercice 2010-2011 par rapport à ce qui avait été présenté lors de l'Énoncé économique et financier de novembre 2008. Par souci de prudence, le gouvernement a rajusté davantage à la baisse, d'un montant de 4,5 G\$, les revenus anticipés pour chacune de ces deux années. Une marge de manœuvre loin d'être négligeable a donc été mise en place dans l'éventualité où la situation économique se détériorerait plus que prévu.

Les mesures de stimulation présentées dans le budget ciblent les deux prochaines années. Globalement, elles coûteront au gouvernement 18 G\$ pour l'exercice 2009-2010 et 15,5 G\$ pour l'exercice 2010-2011<sup>1</sup>. Ces sommes devront être injectées rapidement dans l'économie parce que les besoins sont présents. On assure que si, pour une raison ou une autre, les dépenses ne sont pas entièrement réalisées au cours des deux prochaines années, elles ne seront pas reportées au-delà de 2010-2011. Les montants seront alors annulés, ce qui aidera à atténuer le déficit prévu.

Finalement, le gouvernement s'engage à faire une gestion plus serrée des ministères et à mettre en place certains changements structurels, notamment en ce qui concerne la péréquation. Il faut donc s'attendre à certaines discussions houleuses avec les provinces. Le gouvernement veut limiter à un rythme viable et équitable la croissance des paiements de transferts, mais il ne faut pas oublier que limiter les transferts aux provinces pourrait tout simplement déplacer les problèmes du fédéral vers les provinces. Les deux autres changements structurels proposés touchent l'actuel régime en matière d'équité salariale et la prévisibilité de la rémunération du secteur public fédéral pendant la période actuelle de difficultés économiques.

## DES MESURES À LA HAUTEUR DES ATTENTES

À la lecture du budget, il semble évident que le gouvernement cherchait le plus grand appui possible dans la population. Tout le monde pourra bénéficier de l'injection sur deux ans de 33 G\$ d'argent frais. Certains diront qu'il y a saupoudrage, mais le gouvernement a répondu à presque toutes les attentes en regroupant ses actions sous cinq grands thèmes :

- Accès au financement et renforcement du système financier canadien (174 M\$)
- Aide aux travailleurs touchés par la récession et allègement de l'impôt sur le revenu pour stimuler les dépenses (12,8 G\$)
- Stimulation de la construction résidentielle (5,3 G\$)
- Investissements en infrastructures (10,8 G\$)
- Soutien aux entreprises et aux collectivités (4,5 G\$)

Il y avait consensus dans la population sur le fait que les mesures annoncées devaient avoir un effet direct et rapide sur l'économie et qu'elles ne devaient pas être récurrentes pour éviter la création d'un déficit structurel. Dans cette optique, les investissements en infrastructures étaient privilégiés. Le gouvernement y injectera 5,7 G\$ en 2009-2010 et 5,1 G\$ en 2010-2011. Ces 10,8 G\$ sur deux ans iront aux infrastructures provinciales, territoriales et municipales (6,4 G\$); aux infrastructures des Premières nations (515 M\$);

<sup>1</sup> Selon la comptabilité d'exercice.

## Tableau 2

### Plan d'action économique du Canada

En M\$	2008-2009	2009-2010	2010-2011
<b>Améliorer l'accès au financement et renforcer le système financier</b>	---	162	12
<b>Mesures pour aider les Canadiens et stimuler les dépenses</b>	695	5 880	6 945
<b>Mesures pour stimuler la construction domiciliaire</b>	530	3 865	1 395
<b>Mesures immédiates pour les infrastructures</b>	---	5 727	5 055
<b>Mesures pour soutenir les entreprises et les collectivités</b>	12	2 372	2 121
<b>Coût financier des diverses mesures</b>	1 237	18 006	15 528
<b>Plus :</b>			
Dépenses en capital	---	697	685
Prêts			
Prêts au secteur de l'automobile	---	2 700	---
Prêts aux municipalités pour les infrastructures domiciliaires	---	1 000	1 000
Crédit d'impôt temporaire pour la rénovation domiciliaire	---	500	---
<b>Total – Mesures de stimulation fédérales (1)</b>	---	22 742	17 200
<b>Total – Mesures de stimulation fédérales (y compris les effets de levier)</b>	---	29 298	22 316
<b>% du PIB</b>			
<i>Mesures de stimulation fédérales</i>	---	1,5	1,1
<i>Mesures de stimulation fédérales (y compris les effets de levier)</i>	---	1,9	1,4

(1) Les mesures touchant les marchés financiers ne sont pas incluses dans les mesures de stimulation.

Source : Ministère des Finances du Canada, budget 2009

dans le savoir, notamment pour les universités et les collèges, (3,1 G\$); et aux infrastructures fédérales (716 M\$), dont 212 M\$ pour la réfection du pont Champlain.

En ce qui concerne la construction résidentielle, un investissement de 1 G\$ sur deux ans est mis en place pour la rénovation de 200 000 logements sociaux pour les gens à faible revenu, ainsi que pour la construction de nouveaux logements pour les personnes handicapées et les Premières nations. Un crédit d'impôt temporaire pour la rénovation domiciliaire est aussi instauré et accordera jusqu'à 1 350 \$ d'allègement fiscal pour un ménage. On peut toutefois s'interroger sur l'impact réel d'un tel crédit sur l'économie, surtout quand on considère que la peinture intérieure et extérieure ou l'installation d'une nouvelle pelouse est considérée comme une dépense admissible.

Dans la foulée des actions déjà entreprises par les autorités monétaires et gouvernementales, le gouvernement consacrera 50 G\$ de plus au Programme de rachat de prêts hypothécaires assurés. On renforce également la marge de manœuvre des sociétés d'État à vocation financière comme Exportation et

développement Canada et la Banque de développement du Canada. Ces mesures, peu coûteuses pour le gouvernement, visent à faciliter le crédit aux entreprises et aux consommateurs canadiens.

Le reste des actions annoncées par le gouvernement constituent surtout des allègements fiscaux et tarifaires pour les particuliers et les entreprises. Par exemple, les entreprises bénéficieront d'un amortissement accéléré sur certains biens, comme les ordinateurs. Des sommes supplémentaires sont aussi allouées à des centres de recherche et d'autres serviront à améliorer la compétitivité des secteurs forestier, agricole, de la construction navale...

Le ministre Flaherty a tenu à mettre en place des baisses d'impôts pour les particuliers même si ces baisses avaient été critiquées comme outil pour relancer à court terme l'économie. Tout le monde pourra en profiter, mais les personnes à plus faible revenu sont particulièrement ciblées. Les probabilités que les nouvelles sommes disponibles pour ces contribuables soient dépensées en sont d'autant augmentées. Le montant personnel de base ainsi que les

limites supérieures des deux fourchettes d'imposition les plus faibles sont augmentées. On rehausse aussi le crédit d'impôt en raison de l'âge et les niveaux à partir desquels le supplément de la Prestation nationale pour enfants destiné aux familles à faible revenu et la Prestation fiscale canadienne pour enfants commencent à diminuer. Pour les deux prochains exercices, ce sont 6,2 G\$ de plus dans les poches des contribuables.

Les travailleurs touchés par la récession ne sont pas en reste dans ce budget. Par exemple, la période pendant laquelle les chômeurs pourront toucher des prestations d'assurance-emploi est prolongée. Pour favoriser le développement des compétences de la main-d'œuvre et sa transition vers des secteurs d'avenir, le gouvernement augmente de 1 G\$ le financement de la formation de la main-d'œuvre et consacre 500 M\$ à un fonds de transition et de formation stratégique pour répondre aux besoins particuliers de personnes non admissibles à la formation dans le cadre de l'assurance-emploi, comme les travailleurs autonomes ou les personnes absentes du marché du travail depuis un certain temps. Ces mesures totaliseront près de 3,8 G\$ au cours des deux prochaines années.

#### UN PLAN BUDGÉTAIRE QUI DEVRAIT MINIMISER LA RÉCESSION

Selon toute vraisemblance, l'économie canadienne aurait entamé une récession au quatrième trimestre de 2008. Cette dernière s'explique par la vive détérioration des conditions économiques au sein des pays industrialisés (en particulier aux États-Unis), par les effets néfastes de la crise financière mondiale, par la baisse de la demande de matières premières ainsi que par un net ralentissement de la consommation et de l'investissement au pays. Ainsi, les hypothèses du budget stipulent que le PIB nominal diminuera de 2,7 % cette année, soit une contraction nettement plus prononcée que le -1,2 % prévu par le consensus des prévisionnistes du secteur privé. Cet écart s'explique par un souci de prudence de la part du ministère des Finances, qui tient compte de la possibilité

d'une détérioration plus importante des conditions économiques et d'une plus grande diminution des prix des matières premières. Pour 2010, les prévisions utilisées par le ministère sont similaires à celles de l'ensemble des prévisionnistes, à savoir une hausse légèrement supérieure à 4 %. C'est donc dire qu'un consensus semble se dégager quant au début d'une reprise économique dès la mi-2009, soit près de 9 mois après le commencement de la récession. Rappelons que les récessions du début des années 80 et du début des années 90 avaient été beaucoup plus longues, avec une durée d'environ 24 mois.

Le budget présenté aujourd'hui devrait atteindre, et même dépasser, l'objectif de mettre fin le plus rapidement possible à l'actuelle récession. L'incidence des mesures budgétaires sur la croissance économique sera importante. Selon le ministère des Finances, les différentes mesures du budget 2009 ajouteront 1,4 % à la croissance annuelle du PIB réel d'ici la fin de 2010. Si l'on tient également compte des fonds mobilisés grâce à la participation des provinces et des municipalités, la progression du PIB réel sera plutôt gonflée de 1,9 % à la fin de 2010. Soulignons néanmoins qu'en raison de contraintes multiples, une certaine proportion des sommes annoncées aujourd'hui pourrait en fin de compte ne pas être utilisée. L'impact final sur la croissance économique serait donc légèrement plus bas que ces chiffres. Malgré tout, l'apport des mesures budgétaires à la croissance économique demeure plus important que ce qui était déjà prévu par de nombreux prévisionnistes du secteur privé, et certains pourraient même devoir réviser à la hausse leur scénario économique. La Banque du Canada s'est d'ailleurs démarquée la semaine dernière lors de la mise à jour de son scénario économique avec une croissance prévue de 3,8 % pour le PIB réel en 2010. Dans ce contexte, l'écart entre les hypothèses émises dans le budget et le consensus des prévisionnistes pourrait s'élargir davantage, ce qui accentue notre sentiment que le ministère des Finances a joué de grande prudence dans l'établissement de son budget.

**Tableau 3**  
**Incidence du Plan d'action économique du Canada**

	2009	2010	T4 2010
<b>Incidence sur la variation annuelle du PIB réel</b>			
Mesures de stimulation fédérales	+1,2 %	+0,1 %	+1,4 %
Effet de levier des provinces et municipalités	+0,4 %	+0,1 %	+0,5 %
Total	+1,6 %	+0,2 %	+1,9 %
<b>Incidence sur la variation annuelle de l'emploi</b>			
Mesures de stimulation fédérales	+0,4 %	+0,3 %	+0,8 %
Effet de levier des provinces et municipalités	+0,1 %	+0,1 %	+0,3 %
Total	+0,5 %	+0,4 %	+1,1 %

Source : Ministère des Finances du Canada, budget 2009

## Tableau 4 Prévisions économiques et financières

	2008p			2009p			2010p		
	Énoncé nov. '08	Budget 2009	Mouv. Desjardins	Énoncé nov. '08	Budget 2009	Mouv. Desjardins	Énoncé nov. '08	Budget 2009	Mouv. Desjardins
Croissance annuelle moyenne en %									
PIB réel	0,6	0,3 (2)	0,7	0,3	-2,3 (2)	-0,9	2,6	2,6 (2)	2,3
Déflateur du PIB	3,8	4,1 (2)	4,2	0,5	-0,4 (2)	-0,2	1,8	1,7 (2)	1,9
PIB nominal	4,4	4,4	4,9	0,8	-2,7	-1,1	4,4	4,3	4,2
Bons du Trésor – 3 mois (1)	2,4	2,3	2,3	1,9	0,8	0,7	2,7	1,7	1,2
Oblig. fédérales – 10 ans (1)	3,7	3,6	3,6	3,7	2,8	2,4	4,2	3,4	3,3
Taux de chômage (1)	6,1	6,1	6,1	6,9	7,5	7,5	6,7	7,7	7,8
PIB réel américain	1,4	1,2	1,2	-0,4	-1,8	-1,7	2,1	2,1	2,5

p : prévisions; (1) Données réalisées pour 2008. Moyenne annuelle en %. (2) Prévisions implicites en utilisant le déflateur du consensus.

Sources : Ministère des Finances du Canada, Statistique Canada et Desjardins, Études économiques

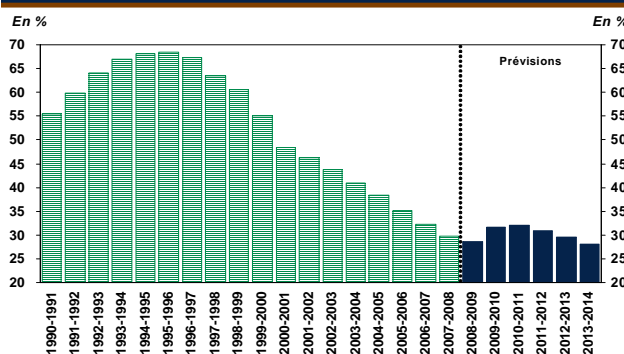
Du côté des hypothèses concernant l'évolution future des taux d'intérêt, le ministère utilise le consensus des prévisionnistes. Ce dernier comporte toutefois des projections légèrement supérieures à nos plus récentes prévisions, en particulier du côté des taux de court terme. Cela pourrait traduire à notre avis une marge de manœuvre additionnelle dans les équilibres budgétaires.

### UNE PREMIÈRE AUGMENTATION DE LA DETTE EN 11 ANS

La dette représentant les déficits accumulés du gouvernement fédéral s'élevait à 457,6 G\$ au 31 mars 2008, soit une diminution de 105,2 G\$ par rapport au sommet du 31 mars 1997. Pour la première fois en plus de dix ans, cette tendance à la baisse sera renversée avec une légère augmentation en 2008-2009. Les importants déficits budgétaires prévus pour 2009-2010 et 2010-2011 accentueront l'augmentation de la dette du gouvernement fédéral au cours des prochaines années, et cette dernière pourrait culminer à 542,4 G\$ au 31 mars 2013, soit une hausse cumulative de 84,8 G\$. Une bonne partie du remboursement effectué au cours de la dernière décennie pourrait donc être effacée.

Cela dit, la situation est moins catastrophique qu'elle ne paraît de prime abord. Premièrement, il est acceptable que les équilibres budgétaires d'un gouvernement se détériorent en période de crise, à condition évidemment qu'il s'agisse d'une situation temporaire, le temps que la croissance économique s'améliore. Cela permet au gouvernement de jouer son rôle de stabilisateur économique. D'ailleurs, la plupart des pays industrialisés sont actuellement dans la même situation. Deuxièmement, même si la dette du gouvernement augmentera significativement dans les prochaines années, son importance relative demeurera limitée. Ainsi, il est prévu que le ratio de la dette sur le PIB augmentera jusqu'à 32,1 % en 2010-2011 (une légère baisse est prévue par la suite), comparativement à 29,8 % en 2007-2008. Or, ce ratio avait atteint un sommet de 68,4 % en 1995-1996, un niveau qui témoignait d'un endettement beaucoup plus important, toute proportion gardée. De plus,

Graphique 2 – Ratio de la dette fédérale sur le PIB



Sources : Ministère des Finances du Canada et Desjardins, Études économiques

le Canada conservera un écart favorable par rapport à la moyenne des pays du G7 quant à l'importance relative de son endettement public.

### LES MARCHÉS FINANCIERS ABSORBERONT SANS DIFFICULTÉ CET ENDETTEMENT ADDITIONNEL

Le maintien d'un bilan relativement favorable au chapitre de l'endettement, combiné à l'attrait pour les titres fédéraux jugés sans risque, permettra au gouvernement fédéral de financer sans trop de difficultés ses déficits budgétaires auprès des marchés financiers. L'encours des bons du Trésor pourrait ainsi croître de 29 G\$ entre 2008-2009 et 2009-2010. L'encours des obligations négociables devrait augmenter de 54 G\$ durant la même période. Ainsi, la part de la dette à taux fixe diminuera significativement, passant de 63 % en 2007-2008 à 56 % en 2009-2010. Le gouvernement profitera ainsi davantage du niveau exceptionnellement bas des taux d'intérêt de court terme. Cependant, l'augmentation du nombre de titres gouvernementaux de première qualité disponibles dans les marchés financiers pourrait entraîner éventuellement un niveau un peu plus élevé des taux d'intérêt lorsque la reprise économique sera bien enclenchée.

**Tableau 5**  
**Mesures de stimulation économique récemment annoncées dans le G7**

	2009	2010	Total
<b>Ampleur des mesures budgétaires en % du PIB</b>			
Canada	1,9	1,4	3,2
États-Unis	2,9	2,8	5,7
Allemagne	1,2	1,3	2,5
Japon	1,3	1,0	2,3
Royaume-Uni	1,1	-0,3	0,8
France	0,8	0,5	1,3
Italie	0,3	0,0	0,3

Source : Ministère des Finances du Canada, budget 2009

### LE REFLET DES CONSULTATIONS PRÉBUDGÉTAIRES

On ne peut pas accuser le gouvernement fédéral d'avoir fait la sourde oreille aux demandes des Canadiens et d'avoir ménagé ses efforts. Le budget présenté aujourd'hui reflète fidèlement les résultats des consultations prébudgétaires faites à travers le Canada. Les investissements dans les infrastructures répondent très bien aux actions qu'on voulait directes, rapides et efficaces pour éviter que l'économie canadienne s'enlise davantage. Les bonifications apportées aux conditions d'admissibilité et aux prestations d'assurance-emploi répondent aussi à ces critères alors que le financement accru à la formation de la main-d'œuvre entraînera, en plus, des effets structurants à long terme sur l'économie canadienne. On pourrait s'interroger sur l'impact économique réel du programme du crédit d'impôt à la rénovation. L'argent investi dans la rénovation des logements sociaux représente néanmoins 1 G\$ injectés directement dans la construction résidentielle au Canada, à un moment où celle-ci en a bien besoin.

Par ailleurs, les baisses d'impôts n'étaient pas le moyen privilégié pour relancer l'économie à court terme, d'autant plus qu'elles revêtent un caractère permanent. Elles touchent davantage les moins nantis, ce qui augmente toutefois la probabilité que les nouvelles sommes disponibles soient rapidement injectées dans l'économie. Par contre, cela retardera d'autant le retour à l'équilibre des finances publiques à l'exercice 2013-2014.

Les mesures de stimulation présentées dans le budget ciblent les deux prochaines années uniquement. Globalement, elles représenteront 1,9 % du PIB en 2009 et 1,4 % en 2010, en incluant les effets de levier. Cela est un peu moins que les 2 % suggérés par le Fonds monétaire international (FMI), mais plus que le 1 % souvent mentionné pour tenir compte de la situation plus avantageuse du Canada comparativement à celle des autres pays industrialisés, notamment les États-Unis. Dans les circonstances, le gouvernement semble avoir trouvé le juste milieu. Ne pas injecter assez d'argent aurait eu des conséquences beaucoup plus dommageables que d'en injecter trop. Cependant, le travail ne s'arrête pas là. Il faut maintenant faire le nécessaire pour mettre en branle rapidement toutes ces bonnes intentions.